

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;
E. CUENOD, capitaine fédéral du génie.

N° 1. Lausanne, le 1^{er} Janvier 1865. X^e Année.

SOMMAIRE. — D'un dépôt fédéral de la guerre. — Le général Ameil (*fin*). — Le major Ducret †. — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. — Actes officiels. — A propos des revues.

D'UN DÉPÔT FÉDÉRAL DE LA GUERRE.

Les Chambres fédérales sont nanties, on le sait, de l'importante question de la fondation d'un dépôt de la guerre. Le Conseil fédéral leur a présenté dans la dernière session un projet accompagné d'un long message explicatif. Le Conseil national a adopté le projet avec quelques modifications; le Conseil des Etats, qui s'est donné la tâche de réaliser des économies, a refusé d'entrer en matière et a ajourné la discussion au mois de juillet prochain. La question reste donc en suspens; mais nous espérons que ce temps d'arrêt, provoquant un examen plus attentif de la part du pays, ne fera que mieux sentir la nécessité de l'institution proposée, et qu'elle sera votée en définitive sur une échelle plus large encore et meilleure que celle du message présenté.

On ne saurait du reste se dissimuler que si la louable initiative du Conseil fédéral n'a pas reçu de la part de l'autorité législative l'accueil empressé auquel elle avait droit, cela vient en grande partie de ce que la question de fond ne s'est pas présentée d'une manière parfaitement claire et simple aux yeux de tous. Nous n'oserons certes pas dire qu'elle semble avoir été embrouillée à plaisir; mais ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pas été bien saisie par le public, par la presse, par les membres de l'Assemblée fédérale. Et cela est à nos yeux d'autant moins étonnant que nous doutons fort que MM. les membres du Conseil fédéral ou les rédacteurs du projet aient eux-mêmes une idée bien nette de l'excellente institution qu'ils veulent fonder. Leur message prétendu explicatif nous en est une preuve.